

## 2) Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2024.

Mme SKOTAREK rappelle que la présentation et le vote du budget primitif doivent être précédés d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, Mme SKOTAREK indique que, comme pour les années précédentes et dans la mesure du possible la stabilité des dépenses sera recherchée et les actions comme l'attribution des colis de Noël aux bénéficiaires de l'aide extralégale et aux personnes handicapées seront reconduites. Elle ajoute que les crédits alloués à l'aide extralégale pourraient évoluer compte tenu des interventions du CCAS qui pourraient être plus nombreuses.

La subvention allouée à la Banque Alimentaire du Nord a été augmentée, celle-ci est passée de 10 € en 2023 à 11 € en 2024 pour une personne et s'élève donc à 1 320 €. La somme de 15 € de cotisation annuelle sera ajoutée à la subvention. Elle rappelle que l'aide est demandée pour 120 personnes mais qu'actuellement 38 personnes bénéficient des colis de la Banque Alimentaire chaque mois.

Des crédits permettant de répondre à des demandes de participation financière spécifiques des personnes en situation de handicap seront prévus (par exemple pour l'acquisition d'un fauteuil ou des demandes d'aide à l'aménagement du logement).

Mme SKOTAREK indique que les crédits alloués aux activités ados-jeunes seront stables car pour la septième année consécutive ils n'ont pas été utilisés durant l'année 2023. Elle ajoute que ceux alloués à la participation aux frais d'inscription à des associations raimbeaucourtoises pour les enfants dont les parents sont bénéficiaires du CCAS ainsi que l'achat de la tenue sportive seront stables également car eux non plus n'ont pas été utilisés en 2023.

En revanche, la fréquentation des repas à domicile a augmenté en 2023, les crédits alloués seront donc ajustés pour 2024. Mme SKOTAREK indique que pratiquement 4 500 € de repas ont été facturés en plus sur 2023 par rapport à 2022.

Concernant les recettes, Mme SKOTAREK rappelle que pour l'essentiel, le budget du C.C.A.S est alimenté par la subvention versée par la commune. Pour 2024, son montant sera identique à l'année précédente.

En ce qui concerne les dépenses de la section d'investissement, Mme SKOTAREK indique qu'il conviendra d'acheter un réfrigérateur pour les denrées de la banque alimentaire en remplacement de l'ancien qui ne fonctionne plus. Le prix de celui-ci sera d'environ 1000 €.

Quant aux recettes, Mme SKOTAREK indique qu'elles seront alimentées par l'excédent d'investissement ainsi que les recettes d'amortissement. Elle informe les administrateurs que le CCAS a candidaté en fin d'année 2023, à un appel à projets « inclusion numérique », lancé par l'UDCCAS du Nord avec le soutien de la Carsat et de la MEL pour l'achat de matériel informatique et de formations pour de l'inclusion numérique à hauteur de 1 500 €. Celui-ci a été lauréat et a reçu fin décembre 2023 la subvention de 1 198,46 € pour l'achat d'un ordinateur portable ; la somme de 1 470 € sera donc inscrite au Budget Primitif 2024. Mme SKOTAREK indique être satisfaite que le CCAS ait été retenu car la ville et le CCAS souhaitent développer l'inclusion numérique.

Mme DELOFFRE demande si cet appel à projets est ponctuel ou si celui-ci pourrait être renouvelé et Mme SKOTAREK répond que rien n'empêche le CCAS de candidater à un nouvel appel à projets.

M. FIRMIN indique avoir entendu dans les médias que les fauteuils roulants des personnes handicapées devraient être pris en charge par l'Etat. Mme SKOTAREK répond que pour l'instant le CCAS n'avait pas l'information mais que si cela était mis en place l'information serait transmise aux administrateurs.

Mme DAQUET demande si, éventuellement il pourrait être envisageable que les crédits qui n'ont pas été utilisés pour la participation aux frais d'inscription à des associations raimbeaucourtoises pour les enfants dont les parents sont bénéficiaires du CCAS ainsi que l'achat de la tenue sportive puissent être reportés sur les familles des « travailleurs pauvres ». Mme SKOTAREK lui répond qu'il faudrait réaliser une étude et ainsi avoir une estimation du budget que représenterait cette action. Elle ajoute que les familles ciblées pourraient être celles dont les quotients familiaux font partie de la première tranche soit de 0 à 499 et rappelle que ceux-ci avaient d'ailleurs été la première cible lors de la distribution des paniers solidaires en fin d'année 2023. Elle ajoute qu'une fois l'étude réalisée le résultat de celle-ci sera communiqué et débattu lors d'une prochaine réunion de CCAS.

Aucune autre observation n'étant formulée, le conseil d'administration acte à l'unanimité le fait que le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024 a été présenté et débattu.